

Tableau 1- Ventilation par Type de handicap / recrutement et catégorie hiérarchique en STOCK

Bénéficiaires au 1er janvier 2010 par type de bénéficiaire et par catégorie statutaire

(hors stagiaires(*), apprentis, CES, CEC, CAE, CA, emplois jeunes et emplois "Berkani" de droit privé)

		TITULAIRES Catégorie A	TITULAIRES Catégorie B	TITULAIRES Catégorie C	NON TITULAIRES	TOTAL
Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP	Homme					
	Femme					
- dont sur contrat art 38 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Homme					
	Femme					
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)	Homme					
	Femme					
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%	Homme					
	Femme					
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	Homme					
	Femme					
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation/rente loi n°91-1389	Homme					
	Femme					
Agents reclassés ou assimilés	Homme					
	Femme					
Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors CDAPH)						
- anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et assimilés (veuves de guerre ,,,)	Homme					
	Femme					
- anciens militaires NON TITULAIRES d'une pension militaire d'invalidité	Homme					
	Femme					
- dont la situation est inconnue	Homme					
	Femme					
Handicapés CDAPH non compris dans les catégories ci-dessus	Homme					
	Femme					
dont agents titulaires d'une carte d'invalidité	Homme					
	Femme					
dont agents titulaires d'une AAH	Homme					
	Femme					
Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté, non comptabilisables dans la déclaration au FIPHFP	Homme					
	Femme					
TOTAL						

TOTAL

* stagiaires handicapés accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de conventions conclues avec des structures de travail protégé

Tableau 2- Ventilation par Type de handicap / recrutement et catégorie hiérarchique en FLUX

Nouveaux bénéficiaires en 2009 par type de bénéficiaire et par catégorie statutaire

(hors stagiaires(*), apprentis, CES, CEC, CAE, CA, emplois jeunes et emplois "Berkani" de droit privé)

		TITULAIRES Catégorie A	TITULAIRES Catégorie B	TITULAIRES Catégorie C	NON TITULAIRES
Agents recrutés comme travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, ex COTOREP	Homme				
	Femme				
- dont sur contrat art 38 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Homme				
	Femme				
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)	Homme				
	Femme				
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%	Homme				
	Femme				
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	Homme				
	Femme				
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation/rente loi n°91-1389	Homme				
	Femme				
Agents reclassés ou assimilés	Homme				
	Femme				
Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors CDAPH)					
- anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et assimilés (veuves de guerre ,,,)	Homme				
	Femme				
- anciens militaires NON TITULAIRES d'une pension militaire d'invalidité	Homme				
	Femme				
Handicapés CDAPH non compris dans les catégories ci-dessus	Homme				
	Femme				
dont agents titulaires d'une carte d'invalidité	Homme				
	Femme				
dont agents titulaires d'une AAH	Homme				
	Femme				
Agents inaptes dont le poste de travail a été adapté, non comptabilisables dans la déclaration au FIPHFP	Homme				
	Femme				

Tableau T3 : Travailleurs handicapés - STOCK et FLUX

	Nombres de bénéficiaires, assistants maternels, en fonctions au 1er janvier 2010 (stock)		Nouveaux bénéficiaires assistants maternels en 2009 (flux)		Nombre d'agents, sur emplois particuliers, dans l'établissement au 1er janvier 2010
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Assistants maternels					
Stagiaires (*)					
Apprentis					
CES, CEC, CAE, CA					
Emplois jeunes					
Emplois "Berkani" de droit privé					

* stagiaires handicapés accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de conventions conclues avec des structures de travail protégé